



**REUNION DE CONSEIL
27 MARS 2017**

Le vingt-sept mars deux dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 20 mars se sont à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jobet Yohan.

Sont présents : Yohan Jobet, Bérengère Montagut, Philippe Chavaneau, François Potteau, Marie-Claude Asselin, Pascale Archenault, Nicole Christ, Dominique Bazin, Christian Asselin, Raluca Desvignes, Bernard Garré, Arnaud Toussaint, Julie Rivert, Patrick Lebrun, Magali Gouvernayre.

Secrétaire de séance : Raluca Desvignes

Lecture du compte rendu de la précédente séance

L'ordre du jour

- **Reprise de décisions suite à la dissolution du CCAS**
- **Fourrière animale : désignation d'un délégué titulaire et un suppléant**
- **Communauté de Communes : désignation des membres de la CLECT**
- **Finances : présentation des projets d'investissement 2017, prix concours maisons fleuries et trottoirs, tarif occupation du domaine public, admission en non-valeur, fixer la participation allouée aux enfants dans le cadre de voyages scolaires,**
- **Personnel communal : mise en place du RIFSEEP**
- **Projet vidéo surveillance**
- **Questions diverses**

REPRISE DES DECISIONS SUITE A LA DISSOLUTION DU CCAS

Reprise de l'excédent 2016 de 1672.00 € qui sera intégré à l'excédent du budget communal.

Le CCAS n'avait aucun bien immobilier.

Le Centre Communal d'Action Sociale avait plusieurs missions :

- **Repas et colis des personnes âgées de plus de 70 ans** : imputation compte 6232

Suite à la dissolution du CCAS en 2016, le conseil municipal doit se positionner sur plusieurs actions qui seront dorénavant devenues compétences de la commune :

- **Aide au combustible**

2017_14 Depuis de nombreuses années voire quelques décennies il était accordé à certaines personnes très âgées et souvent seules, quelques stères de bois, du charbon ou du fioul.

Le conseil décide de maintenir ce système.

La dépense sera imputée sur le compte 673

- **Télé surveillance**

2017_15 Depuis environ 20 ans, les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un système de télésurveillance qui peut être fourni par différents prestataires. Dans le Loiret, c'est le système Présence Verte qui prédomine. Les personnes sont équipées d'un système qui agit en cas de détresse, de chute qui lance une alerte sur les numéros de téléphone de la famille ou en dernier recours des pompiers.

Après avoir entendu ces informations, le conseil décide de maintenir pour une année ce système, d'informer les bénéficiaires de cette décision,

D'imputer les dépenses 2016/2017 sur le compte 6713.

D'informer le fournisseur Présence Verte

De proposer aux bénéficiaires d'autres systèmes qui pourraient être moins onéreux.

- **Banque alimentaire :**

2017_16 Le CCAS verse à la Banque Alimentaire une subvention de 130.00 € par an ce qui permet d'obtenir de nombreux colis alimentaires pour les personnes dans le besoin.

Décision : le conseil décide de maintenir la subvention qui sera imputée sur le budget primitif 2017

Les conseillers qui sont chargés d'attribuer des colis alimentaires sont invités à rester très vigilants, d'étudier les demandes avec grand soin,

- **Plan canicule :**

Un fichier mis à jour chaque année comprend le nom de toutes les personnes âgées ou malades qui pourraient avoir besoin d'aide lors des fortes canicules.

A cette occasion, le secrétariat appelle toutes ces personnes régulièrement et propose des services, à ce jour aucune personne n'a demandé de l'aide, mais les personnes sont touchées par l'appel et cela nous permet de leur rappeler les consignes, boire beaucoup, ne pas s'exposer au soleil, se reposer...

- **Aide à l'énergie et à l'eau :**

2017_17 Des personnes en grande difficulté peuvent bénéficier d'une aide financière sur les factures eau et électricité.

Les aides sont versées directement aux fournisseurs.

Les personnes doivent déposer un dossier qui est étudié par plusieurs personnes pour déterminer le montant de l'aide.

Ces aides seront imputées au compte 6713 Secours et Dots.

A compter de l'année 2017, le conseil municipal décide de créer la commission actions sociales qui sera composée de 4 personnes : Yohan Jobet, Bérengère Montagut, Pascale Archenault, Nicole Christ.

Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes aux demandes de prises en charge des factures eau, électricité, les aides combustibles, les factures Présence Verte.

FOURRIERE ANIMALE

2017_05 Désignation les membres représentant la commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Monsieur **GARRE Bernard** délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
Monsieur **JOBET Yohan** délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CANAUX FORETS EN GATINAIS

2017_06 Désignation des membres de la CLECT (commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Le conseil municipal de Quiers sur Bezonde désigne :

Délégué titulaire : LEBRUN Patrick

Délégué suppléant : JOBET Yohan.

FINANCES :

Prix maisons fleuries 2016 et pour les années à venir

2017_07 Le concours des maisons fleuries est organisé chaque année. Un jury composé de professionnel, fleurisseurs circulent sur l'ensemble du territoire en juillet de chaque année et attribue des notes de 0 à 20.

A l'occasion de la cérémonie réunissant les fleurisseurs organisée le 16 mars dernier, il a été précisé que seuls les concurrents inscrits en 2017 recevront un prix.

Tarif occupation du domaine public

2017_08 Un commerçant ambulant occupe le domaine public tous les mercredis soir, il lui avait été proposé une participation de 10.00 € pour chaque jour occupé.

Une convention d'occupation du domaine public a été actée.

Le conseil approuve le tarif de 10.00 € par semaine.

Cette recette sera enregistrée sur le compte 7032.

Admission en non-valeur

2017_09 La Trésorerie de Lorris demande que le conseil valide une admission en non-valeur de 24.00 € somme due par la famille Amboise.

Exercice pièce	Référence pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2005	T-163	AMBOISE Pascal	24.00 €

Somme qui sera imputée sur le compte 6541.

Après avoir entendu ces informations, le conseil valide la somme de 24.00 € en non-valeur, dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 au compte 6541.

Bail studio Gare

2017_14 Lors de la résiliation du bail emphytéotique de la gare, la commune a récupéré le studio occupé par Monsieur Laurent Gilles. Le bail est établi au nom de la commune.

Visite du logement pour évaluer les travaux : Messieurs Yohan Jobet, Bernard Garré, Patrick Lebrun, Philippe Chavaneau.

Participation allouée aux enfants dans le cadre de voyages scolaires,

2017_13 Suite au mail de Madame la Directrice de l'Ecole de Quiers, demandant une participation financière de la commune à un voyage pédagogique, Monsieur le Maire propose de fixer un montant de 32.00 € par enfant par an, pour des voyages d'une durée d'au moins 2 jours et une nuitée.

Après avoir entendu ces informations, le conseil décide pour la durée du mandat d'accorder à chaque enfant de la commune fréquentant les écoles : maternelle, primaires Bellegarde/ Quiers et le collège la somme de 32.00 € par an par voyage d'une durée d'au moins 2 jours et une nuitée.

PERSONNEL COMMUNAL

Introduction :

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans la fonction publique territoriale

Le RIFSEEP ne remplacera pas certaines indemnités comme la prime de Noel, les indemnités kilométriques, la nouvelle bonification indiciaire, le paiement des heures supplémentaires, le supplément familial.

Le RIFSEEP vise à regrouper certaines primes comme l'IAT, l'IEMP, l'IFTS...issue d'une logique de filières et de catégories (A,B,C) dans leur constitution, et d'une logique de manière de servir dans leur modulation, pour évoluer vers une prise en compte significative de la fonction exercée et de l'engagement professionnel.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE QUIERS SUR BEZONDE : filière administrative

2017_10 Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative. Les autres fonctionnaires devraient être concernés au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avis du comité technique, il est proposé au conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP pour la filière administrative.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE).

Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

Le conseil après entendu et pris connaissance de ces informations décide :

D'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- l'IFSE dans les conditions indiquées dans la délibération initiale
- le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessous,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017,
- Dit que les délibérations concernant l'IAT, l'IEMP, l'IFTS et toute autre indemnité liée aux fonctions prises auparavant par les conseils municipaux successifs sont abrogées.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE QUIERS SUR BEZONDE : filière technique

2017_11 Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce

nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative. Les autres fonctionnaires devraient être concernés au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avis du comité technique, il est proposé au conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP pour la filière technique.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.
-

Le conseil après entendu et pris connaissance de ces informations décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017 et dès que le décret d'application sera publié :

- l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- le complément indemnitaire dans les conditions indiquées dans la délibération initiale
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017,
- Dit que les délibérations concernant l'IAT, l'IEMP, l'IFTS et toute autre indemnité liée aux fonctions prises auparavant par les conseils municipaux successifs sont abrogées.

PROJET VIDEO PROTECTION

2017_12 Le conseil précédent avait demandé à Eiffage et à la Gendarmerie de faire une étude préalable pour sécuriser le bourg. Dans un deuxième temps, le projet avait fait l'objet d'une concertation avec les communes de Bellegarde et Ladon.

Dans ce second volet, les objectifs n'ont pas été clairement définis, ni les lieux à sécuriser, ni les prévisions budgétaires.

Subventions potentielles :

1 Fonds interministériel de prévention de la délinquance – Vidéo protection – 2017

Créé à travers la loi n° 2007-297, modifiée, du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance article 5

Les projets pouvant faire l'objet d'une demande de subvention sont :

Les études préalables à la réalisation d'un projet éligible (dans la limite d'un plafond de subvention de 15 000 € par caméra) ;

Les projets d'installation de vidéo protection sur la voie publique (création ou extension)

Les dossiers doivent parvenir à la Préfecture avant le début du 4^{ème} trimestre 2017.

Pour information : à ce jour, seuls 25 % des dossiers sont acceptés, faute de fonds.

2 Réserve parlementaire

Monsieur le Maire dit que le projet ne sera définitivement acté qu'à la seule condition : obtenir les subventions.

QUESTIONS DIVERSES

GIVB

Monsieur le Maire donne des informations les budgets du GIVB.

3 budgets différents :

1 – Piscine et pompiers :

Piscine : très forte affluence cette été du fait de la canicule

Pompiers 35 000 € d'augmentation sur un total de 160 000,00 € demander à Fréville

Total (piscine + pompiers) à verser par le GIVB : 241 000,00 €

Soit un total à payer pour nous en 2017 de 80 315,00 €

Afin de remercier les pompiers pour l'organisation du congrès, une subvention exceptionnelle de 5 000 € est accordée (oubliée en 2016).

2 – Assainissement :

Excédent 2016 de 137 7939,00 €

Prévision de travaux de réseaux sur tout le territoire sur 3 ans car notre réseau d'assainissement est ancien

3 – Eau :

Excédent 2016 de 62 056,00 €

Travaux à réaliser : Chemin qui va au forage à refaire dans les 2 sens

Les comptes sont bons, ce qui va permettre de planifier des investissements

SIVLO

Le technicien du Sivlo a souhaité rencontrer toutes les communes traversées par la Bezonde pour essayer de trouver des terrains qui pourraient servir de zones humides, zones tampon, lors de fortes crues.

Monsieur le Maire dit qu'il est difficile de signaler des terrains qui sont le plus souvent cultivés, certains terrains au bord de la Bezonde non cultivés, comme Béchéneau, la Dézonnière pourraient être utilisés. La commune de Nesploy possède sur son territoire de nombreux terrains. Ouzouer ne souhaite pas donner de terrains.

Le SIVLO au vu de toutes ces informations collectées, va faire une étude.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX FORETS EN GATINAIS

La communauté s'installe et a pris toutes les décisions afférentes à une nouvelle structure. Aucun sujet important n'a été débattu.

Monsieur le Maire dit que les commissions auront un rôle important elles seront force de proposition.

SPANC : Arnaud Toussaint

1^{ère} étape : mettre en concordance le fonctionnement des 3 services, uniformiser les tarifs, les méthodes de travail. Nogent propose l'externalisation, est-ce l'avenir ? Attention les dépenses pourraient être supérieures aux recettes.

MUTUALISATION, RESSOURCES HUMAINES Philippe Chavaneau

Philippe : dans un premier temps, recenser toutes les compétences qui requièrent de la main d'œuvre, recenser les agents (catégories, missions...) de toutes les communes, lister le matériel et organiser les missions de chacun autour des compétences.

URBANISME HABITAT : Patrick Lebrun, 1^{ère} réunion avec les communes possédant un Plan Local d'urbanisme, les communes possèdent d'autres documents, cartes communales ou rien seront reçues prochainement.

L'objectif serait de créer un PLUI couvrant les 38 communes ; coût estimatif 300 000.00 €. Une question se pose : est-ce normal que « notre ancien canton » doive refaire son PLUI ?

ENFANCE, SPORT : Yohan Jobet enfance jeunesse, harmoniser l'ensemble des services apportés aux enfants sans aucune disparité sur l'ensemble du territoire. Actuellement Lorris et Chatillon sont pourvus de services jeunesse et sport pris en charge par la communauté.

Monsieur le Maire demande que les conseillers soient destinataires de tous les comptes rendus, à condition de ne pas les divulguer, en prendre connaissance en parler lors des réunions de conseil, apporter des idées.

RENCONTRE AVEC MR LE SOUS PREFET suite aux incivilités recensées, problème des gendarmeries, Monsieur le Sous-préfet souhaite que tous les problèmes soumis à la gendarmerie lui soient communiqués.

Informations sur autres sujets :

- Organisation visites des Tanneries à Amilly (sculpture massif église) appel à projet, jeune artiste qui pourrait venir réaliser l'œuvre d'art dans les ateliers et dormir au lycée... Monsieur le Maire se charge d'organiser une visite un samedi matin ;

- **Programmation dates**

Commission des finances 03.04.2017 à 19 heures

Conseil municipal pour vote du budget primitif 2017 10.04.2017 à 19 heures

- **Planning**

Le conseil est informé qu'un planning reprenant les réunions prévisibles sur une année va être mis en place. Celui-ci permettra une meilleure fluidité pour l'organisation des réunions..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt et une heure quarante.